

Depuis Janvier 2002, Valéry Giscard d'Estaing n'a pas trouvé le temps de répondre à la demande d'audience du Comité Laïcité République au sujet de la convention européenne. Le pape a trouvé, lui, le temps de recevoir VGE.
Le Bureau National a demandé audience à J. Chirac, à J.-P. Raffarin, à B. Delanoé, à F. Hollande, à N. Sarkozy, ainsi qu'aux présidents des grandes associations laïques françaises.

Hommage à Irène WAUQUIER

Chercheur au CNRS, Irène avait apporté son soutien au C.L.R., elle nous a quittés l'été dernier. Elle reste présente dans notre chaîne de fraternité républicaine. Le Bureau National présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Composition du bureau du Comité Laïcité République 33

7, rue Arthur Rubinstein - Appt 120 - 33700 Mérignac :

Président : Eric Cossevin
Secrétaire : François Tournier
Trésorier : Jean-Marc Goilard

Une assemblée générale constitutive réunie le 11 mai 2002 a créé le CLR de Gironde.

Depuis cette création, le CLR 33 a envoyé un questionnaire à divers candidats girondins à la députation, il a interpellé des personnalités locales sur des écarts à la laïcité.

Le 16 Novembre, les CLR de Gironde et de Dordogne se sont associés à une manifestation d'organisations syndicales, pour exprimer par un texte commun aux

deux comités leur opposition à la révision actuelle de la Constitution ; cette révision remettant en cause l'unité de la République et l'égalité de tous, devant la loi et devant les services publics.

Le CLR 33 projette l'édition d'une publication tant interne qu'externe.

Le CLR 33 envisage la diffusion de feuilles d'information à destination des citoyens.

Le CLR 33 devrait organiser d'ici juin 2003 une réunion publique.

DIWAN

Conseil d'État le 29 novembre 2002

L'arrêté du ministre de l'éducation nationale du 31 juillet 2001, la circulaire n° 2001-168 du 5 septembre 2001 du ministre de l'éducation nationale, le protocole d'accord du 28 mai 2001 pour le passage sous statut public des établissements Diwan pratiquant l'enseignement en immersion linguistique en langue bretonne et la décision du ministre de l'éducation nationale de signer ce protocole (...) sont annulés.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION À « CITOYEN LAÏQUE D'EUROPE »

Bulletin de Souscription à « Citoyen laïque d'Europe ». Les textes réunis sous la direction de Jean-Marie Matisson démasquent les groupes de pression à l'œuvre dans la construction européenne et leurs intentions, dévoilent les logiques politiques de fond et pointent les travers prévisibles d'une constitution européenne d'essence libérale. Ils proposent autre chose qu'une Europe productiviste, antidémocratique, régionaliste, communautariste et confessionnelle, avec son avenir de régression sociale, d'isolement des hommes, d'obscurantisme et de misère pour le plus grand nombre. Ils proposent un projet de constitution européenne laïque. Bref, ils proposent une Europe laïque, sociale et humaniste. « Citoyen laïque d'Europe » (Edimaf)

Nom Prénom

Adresse Code postal

Ville Profession

Prix : 7,50 € + port et emballage : 3 €

• **Commande par un comité local : 7,50 €**

• **Commande sans passer par un comité local : 10,50 €**

Je joins un chèque de € X exemplaire(s), soit un total de €

à l'ordre du CLR Comité Laïcité République - BP 145 - 75422 Paris cedex 09

E-mail : info@laicite-republique.org

Publication du
Comité Laïcité République
BP 145 - 75422 Paris cedex 09
www.laicite-republique.org
Directeur de la publication :
Jean-Marie Matisson
Rédaction en chef :
Roland Renaudie
Responsable Site Internet :
Philippe Mallard
Impression :
Y. Masson - Paris
Conception et réalisation :
Digi-France Productions
Graphiques
Commission paritaire en cours
Prix par numéro : 5 €

BULLETIN D'ADHÉSION AU COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE (voir site internet)

Après avoir pris connaissance de la « Déclaration de Principes » du Comité Laïcité République, je déclare en reconnaître le bien-fondé et m'engage à œuvrer dans l'esprit et vers les buts que cette « Déclaration de Principes » évoque. Je demande mon adhésion comme membre du Comité Laïcité République, auprès duquel je devrai remplir mes obligations d'adhérent.

Montant annuel : 45 € (réception revue à domicile) ou 40 € (adhésion via un comité local)

Nom Prénom

Adresse Code postal

Ville Profession

Tél. domicile Tél. professionnel E-mail

Fait à le Signature :

A retourner avec votre règlement à l'ordre du CLR

Comité Laïcité République - BP 145 - 75422 Paris cedex 09

Laïcité



n° 17-18
DÉCEMBRE 2002

Organe d'information du Comité Laïcité République

LE PORTEFAIX RELIGIEUX

Humeur, par Bruno Nardin

En ce temps là, Régis Debray, de retour de Cuba et des Chiapas, sans doute en route pour Damas, découvrit Dieu qui lui dit : « Tu feras un rapport ministériel que tu vendras en librairie et un livre car le seigneur ton Dieu est tendance cette année. »

Penseurs à média, soyez attentifs ! En ce nouveau millénaire, Dieu vous parle de préférence aux bergères.

Mais qu'est-ce qui leur prend ? Voulez-vous que je vous dise ? Ces auteurs bruyants sont comme les femmes volages qui découvrent la vertu quand leur fille ont l'âge de perdre la leur.

Le fond véritable de leurs discours se résume ainsi : « Entre nous, mon cher, nous savons bien ce qu'il en est de ces choses-là, mais franchement il faut bien que le peuple ait de la religion. » Surtout celui des banlieues, d'ailleurs ! « Vous reprendrez bien un peu d'Allah après votre éducation à la citoyenneté ? » Non, non, non, mon petit, on ne dit pas : « Sale feuj, le prophète y nique ta race », ni « Caillera ! tu vas retraverser la mer ! » mais « Inaugurons dans l'école le dialogue interculturel ; prends mon fait religieux et moi le tien ; youkaidi ! »

Pharisiens hypocrites ! Personne ne met une pièce de drap neuf à un vieil habit ; car elle emporterait une partie de l'habit et la déchirure serait pire (Matthieu 9-16). Cessez donc de rapiécer les soutanes usagées et de tourner la vôtre au gré des vents médiatiques !

Songez donc à vos engagements et « que l'esprit s'accroît quand le fait (religieux) se recule ! »

PS : Notre jeu de la semaine : « Combien y a-t-il d'occurrences du mot liberté dans le Coran et la Bible ? » Celui qui trouve gagne un fait religieux illustré tout en couleur.

LAÏCITÉ : UNE EXIGENCE POUR LA PAIX

ÉDITO, par Patrick Kessel

Voilà dix ans, l'affaire dite « du voile » défrayait la chronique. Quelques enseignants, qualifiés de « sectaires » par les bien-pensants, osaient défendre le sanctuaire de l'école publique en empêchant des fillettes manipulées par des fondamentalistes d'y porter le voile. Jusqu'à cette date, il semblait acquis que l'école publique avait pour principale mission de former les enfants, quelles que soient leurs origines, au maniement des outils de la raison grâce auxquels ils apprendraient à penser par eux-mêmes et deviendraient des femmes et des hommes, des citoyens libres et égaux en droits. Le ver était désormais dans le fruit.

La voie était ouverte à une remise en cause radicale de la citoyenneté, de l'égalité des droits et des devoirs, de la laïcité, de l'universalisme républicain, du bien et du service publics. La nouveauté, c'est que ces attaques ne venaient plus d'une droite cléricale et réactionnaire à laquelle on avait fini par s'habituer, mais de personnalités de gauche, se posant en porte-parole d'une modernité qui se révélera au fil du temps particulièrement réactionnaire. C'est pour lutter contre cette dégénérescence et ressourcer la politique aux valeurs républicaines que fut alors créé le Comité Laïcité République avec Maurice Agulhon, Elizabeth Badinter, Pierre Bergé, Henri Caillavet, Jean-Pierre Changeux, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Gisèle Halimi, Catherine Kintzler, Jean-Claude Pecker, Albert Memmi, Samy Nair, Claude Nicolet, ... et des centaines de femmes et d'hommes au patronyme moins connu mais à l'intransigeante fidélité.

Depuis, les batailles d'idées que le CLR a menées avec d'autres associations ont donné leurs fruits puisque les valeurs de la République ont retrouvé une certaine jeunesse et qu'elles sont abondamment sollicitées par les candidats aux élections, même si c'est souvent pour mieux les vider de leur contenu. En fait, nous avons

beaucoup reculé, en particulier sur la laïcité, gauche et droite en assumant conjointement la responsabilité. Ainsi un ancien Président de la République envisage-t-il de mettre dieu dans le préambule de la constitution européenne plutôt que la séparation des Eglises et de l'Etat et refuse dans le même temps l'entrée de la Turquie, sans racine chrétienne mais de tradition laïque ! La tentation est grande d'utiliser l'Europe et les régions pour contourner la laïcité républicaine et vider la République de sa substance.

En France, pour être « culturellement correct », il est désormais de bon ton de se proclamer d'abord Corse, Breton, Black, Beur, Feuj, Catho, Homo, Lesbienne... plutôt que citoyen, et revendiquer des droits spécifiques.

(suite page 2)

SOMMAIRE

• Édito	1
• Le portefaix religieux	1
• L'« Affaire Houellebecq » est-elle un délit de blasphème ?	2
• Le dernier communiqué 27 novembre 2002	3
• Le Comité Laïcité République sur Internet	3
• Le coin des associations amies	4
• Les adresses Internet des Comités locaux	4
• Dieu, l'Europe et les politiques	5
• Où va l'Europe ?	6
• Assemblée Générale - 30 octobre 2002 (Compte rendu synthétique)	8
• Note de lecture	8
• Bureau du CLR 33	9
• CLR sur internet	10
• Hommage à Irène Wauquier	12
• Diwan	12
• Bulletin de souscription	12
• Bulletin d'adhésion	12

Comité Laïcité République

Président fondateur : Claude Nicolet
Présidents d'honneur :
Henri Caillavet - Patrick Kessel
Président : Jean-Marie Matisson

(Suite de la page 1)

Ce serait être moderne que de favoriser des écoles, ici en breton, là en corse, ailleurs pour Catho, Juifs, Musulmans, de permettre aux régions d'adapter la Loi à leurs spécificités, alors qu'elle a vocation à garantir l'égalité entre tous! Ce serait défendre les droits de l'Homme que de sacrifier les droits du Citoyen! A terme, si nous n'y prenons garde, les particularismes l'emporteront sur l'universalisme et une mosaïque d'intérêts catégoriels démantèlera le bien commun. « La fraternité ou la mort », tel était le mot d'ordre des citoyens en armes marchant sur Valmy pour défendre la Nation. « Frère » désigne désormais l'autre de la même tribu, de la même foi, de la même couleur, le même.

A cette fuite en avant dans la revendication identitaire soutenue par la bien-pensance s'ajoutent sous les coups de boutoir de la religion libérale, la dilution des acquis sociaux, l'accroissement des inégalités. La République, oublieuse de son unité, de sa laïcité, cesse d'être sociale. On oublie jusqu'au symbole de la nuit du 4 août, l'abolition des privilèges, tandis que la sécurité économique et sociale se joue dans le temple de la Bourse et que des grands groupes industriels se transmettent de père en fils, nouvelle monarchie de

l'argent. Est-ce cela la modernité ? Peut-on encore revendiquer l'héritage de la République une et indivisible, démocratique, sociale et laïque, l'égalité des droits et des devoirs, l'instruction publique, la protection sociale, la sécurité égales pour tous sans passer pour « réac » ?

De nouvelles lignes de fractures sont apparues qui partagent le monde. L'effondrement de l'Union soviétique et des utopies socialistes, l'incapacité contemporaine à proposer une alternance crédible à la mondialisation sauvage ont ouvert la voie à l'intégrisme islamique et aux populismes qui se posent en recours pour une génération sans horizon. Que l'Empire soit en grande partie responsable de cette situation autorise-il à jouer le pire en renvoyant, au nom d'un relativisme aveugle, les uns et les autres dos à dos ? Les valeurs des uns et des autres seraient-elles équivalentes ? On a le devoir de ne pas oublier que ce neutralisme a porté Hitler au pouvoir, et qu'après le Shah d'Iran est arrivé l'ayatollah Khomeiny. La barbarie a plus d'un tour dans son sac. Plus que jamais les valeurs d'une République à vocation universelle doivent être défendues. Entre l'Empire et les intégrismes, il y a place pour un humanisme républicain. Entre la guerre impérialiste et

la guerre sainte, il y a la Paix, la Laïcité, l'universalisme. Osons le mot, il y a la fraternité. La République, dont les valeurs sont au fond partagées par de nombreux autres peuples, a vocation à les promouvoir, partout dans les enceintes internationales et non à les brader.

En Europe d'abord où menacent de singulières régressions.

En France aussi. Où se situerait la prochaine alternance si le message électoral du 21 avril n'était pas entendu et que le pays se retrouvait un peu plus abandonné à l'inégalité sociale, aux communautarismes et aux revendications identitaires, à toutes les formes de violence ?

L'heure n'est donc pas à la résignation devant des périls qui avancent, complices. Le temps est venu de refonder la République, sur des bases authentiquement modernes mais sans rien céder de ses valeurs, l'égalité de tous les citoyens, la liberté de conscience garantie par une laïcité sans ambiguïté, la solidarité qui concrétise socialement la fraternité. C'est autour de cet objectif que la politique devrait être recomposée. C'est une exigence pour la Paix. ●

P. K.

L'« AFFAIRE HOUELLEBECQ » EST-ELLE UN DÉLIT DE BLASPHEME ?

Correspondance échangée entre le Comité Laïcité République Dordogne et la Ligue des Droits de l'Homme.

*CLR 24 à LDH, le 03 octobre 2002
Monsieur le Président de la Ligue des Droits de l'Homme,*

Nous tenons à vous dire par la présente combien la participation de la LDH au procès de Michel Houellebecq, comme partie civile, au côté de représentants d'organisations musulmanes, nous a déçus et consternés.

« La religion la plus con, c'est quand même l'Islam. Quand on lit le Coran, on est effondré... effondré. » Pour suivre un écrivain pour cette déclaration provocante (et, par ailleurs, bien injuste pour les autres religions) ne peut signifier qu'une restauration du délit de blasphème.

A ce titre, il faudrait poursuivre Voltaire pour avoir appelé « infâme » la religion chrétienne.

Est-ce bien le rôle de la LDH, qui a soutenu Taslima Nasreen et Salman Rushdie dans leur combat contre

l'obscurantisme, de se rendre complice de cet autodafé ?

Peut-on qualifier de « racistes » des propos qui, à la naissance de la LDH, et adressés à l'église catholique, auraient été qualifiés d'anticléricisme ? Faut-il comprendre que, pour la LDH, une religion est une race ?

La LDH mesure-t-elle à quel point son comportement est analogue à celui de l'organisation d'extrême droite AGRIF dans sa défense de la chrétienté ?

Il faut montrer plus de discernement entre une attaque contre quel dogmatisme que ce soit (fut-ce par un écrivain bien médiocre) et un appel à la haine contre un groupe humain. Dénoncer l'inquisition n'est pas diffamer le fidèle catholique, railler l'obscurantisme commun aux trois monothéismes n'est pas appeler au meurtre des musulmans non plus que traiter un prophète de « crétin » n'est une justification de la Shoah ?

Le CLR24 attend de retrouver la LDH à une plus juste place dans sa lutte

contre les diverses oppressions (dont les religieuses) que subissent les droits humains.

Le Bureau du CLR 24

Réponse de la Ligue :

La Ligue des Droits de l'Homme a décidé de poursuivre Michel Houellebecq, non en raison de son livre, mais en raison des propos tenus lors d'une interview.

Il n'est pas inutile de rappeler que pour la LDH, le contenu d'une œuvre de fiction est complètement libre. En revanche, l'auteur, comme tout citoyen, est responsable des propos qu'il tient dans une interview. Concernant Michel Houellebecq, il n'était donc pas question d'agir contre son roman, Plateforme, mais en revanche, l'interview qu'il a donné dans le numéro de septembre 2001 du magazine Lire nous a parue problématique. Saisi au départ par des associations musulmanes contre le livre, le parquet

a refusé de poursuivre, ce dont nous nous réjouissons, et les associations ont décidé alors de poursuivre uniquement sur l'interview, en saisissant le tribunal correctionnel directement. Juste avant l'audience, nous avons appris que Houellebecq avait décidé de se défendre comme un auteur ayant le droit de dire ce qu'il veut dans une interview, sous prétexte qu'il est écrivain. Et que par ailleurs, les associations poursuivantes continuaient, de façon plus insidieuse, à dénoncer le livre au travers de l'interview. La LDH s'est constituée dans le procès de Michel Houellebecq pour dénoncer une double imposture. Celle consistant, pour les parties civiles, à

critiquer le livre au travers de l'interview donnée au magazine Lire. Et celle, pour Michel Houellebecq, consistant à s'abriter derrière sa qualité d'écrivain pour revendiquer une irresponsabilité de principe, quels qu'aient pu être les propos tenus dans l'interview. Nous avons toujours soutenu que l'écrivain est libre d'écrire ce qu'il veut dans une œuvre de fiction. Mais il ne peut éviter le débat lorsqu'il donne une interview sur un sujet politique aussi complexe que la haine d'une religion, dans des termes aussi violents, et dans laquelle l'écrivain réitère en disant « je » la plupart des propos de son héros. Il nous a sem-

blé que cette interview dépassait très largement la critique de la religion, argument invoqué à tort par les parties civiles, puisque cette critique doit rester libre, et à tort par l'écrivain qui cherchait à se défaire de sa responsabilité. Que cette responsabilité ne soit pas pénale, c'est ce qu'a estimé le Procureur de la République. Mais que le débat ne puisse avoir lieu, car chacun campe sur une position caricaturale, voilà ce que, modestement, nous avons dénoncé.

*Agnès Tricoire
Membre du Comité central de la LDH
Déléguée du Groupe Culture*

LE DERNIER COMMUNIQUÉ

27 NOVEMBRE 2002

Après l'entreprise de démantèlement de l'unité républicaine que constitue la modification de l'article un de la Constitution, c'est encore la laïcité qui fait les frais d'une politique identique d'un gouvernement à l'autre. On demeure effaré par la prolifération du tout-religieux qui envahit le discours politique et médiatique, jusqu'à forcer, comme on devait s'y attendre, les portes de l'école. Désireux de profiter de la vogue du religieux, des intellectuels décevants prônent l'enseignement de cet obscur et indéfinissable « fait religieux » comme panacée des « violences délinquantes et terroristes ». Sous couvert de reverdir le désert culturel de nos têtes blondes ou brunes, et sans égard pour la neutralité de l'école, il s'agit de redonner une place, non pas à l'ensemble des manifestations culturelles et spirituelles de l'humanité, mais aux trois religions du Livre et rien d'autre. Le but inavoué est en fait d'offrir une

tribune à la moins bien lotie des trois dans l'espace français et ce pour acheter une paix bien illusoire dans les banlieues. Inutile de préciser que les sicaire de la religion dite « dominante » sont déjà sur le pied de guerre pour forcer la brèche ouverte par les pouvoirs publics. Monsieur le Ministre délégué a récemment déclaré que cet enseignement devra être « critique » et « totalement laïque », afin d'éviter un retour de « Dieu à l'école ». Saura-t-il rappeler à Monsieur le Recteur d'Auvergne (et ses collègues d'autres académies) qu'organiser des journées de formation en étroite collaboration avec un Institut théologique viole le principe de laïcité ? C'est dans le même esprit qu'une récente note ministérielle accorde des jours de congé dérogatoires aux fidèles d'un nombre restreint de religions, au mépris le plus total d'une foule de croyances non recensées et, cela va de soi, des incroyants, des athées, des

agnostiques et des non-pratiquants. Comment les bénéficiaires possibles de ces journées prouveront-ils leur droit à ces congés ? Par une mention particulière sur leur carte d'identité ? Par le reçu de leur participation à l'impôt du culte ? Avant de déplorer les conséquences désastreuses de cette politique pour la paix civile, le Comité Laïcité République rappelle que la neutralité de l'Etat, et au premier chef de l'école, est le plus sûr garant du respect des croyances individuelles, que le retour à un enseignement solide de la discipline Histoire, sous toutes ses formes - politique, sociale et religieuse - est la meilleure façon d'éclairer les consciences et que les humanités - sciences, lettres et arts - élargies à toutes les productions de l'intelligence humaine sont le meilleur moyen d'unir les individus au-delà de leur diversité.

Le Bureau National

LE COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE SUR INTERNET

Le site. Le site, créé en 1999 par l'actuel président, vient d'être remanié. On peut s'informer sur l'association (membres du bureau, déclaration de Principes, adhésion...), lire les derniers communiqués et télécharger les plus anciens, télécharger les anciens numéros de Laïcité Info. Cet espace se veut également être une vitrine des activités des comités locaux. Par ailleurs, l'espace « Documents » rassemble des

notes de lectures, des comptes rendus de colloques, ainsi qu'une partie Histoire. Les rubriques « Revue de presse » et « Laïcité dans le monde » complètent le serveur. Il est possible de s'abonner à une lettre d'informations (reprenant les communiqués) ou encore à la liste de diffusion du CLR (réservée aux adhérents).
Site : <http://www.laicite-republique.org>
Contact : info@laicite-republique.org

La liste de diffusion. « La liste » a été créée le mardi 27 novembre 2001 : on y trouve communiqués du national, communiqués et actions des comités locaux, analyses, revue de presse, échanges avec les associations amies...
S'abonner (réservé aux adhérents) :
info@laicite-republique.org
Accéder aux archives de la Liste :
<http://www.liste-diffusion.net/wws/arc/clr>

CITOYEN LAÏQUE D'EUROPE

PRÉSENTATION DU LIVRE À PARAÎTRE...

I. L'unité Européenne

La « passion européenne » n'est pas une idée très récente. On peut remonter à loin et trouver autant de chefs guerriers ou religieux désireux de réussir l'« unité » de l'Europe... Si les « Guerriers » n'ont d'avenir que du côté de l'Amérique céleste, les persévérants religieux, alliés des chefs économiques, barons de la Finance et capitaines d'industries, sont en passe d'y parvenir, et ce, au nom des valeurs les plus nobles (fraternité « des peuples d'Europe », croissance économique et développement durable, triomphe de la démocratie, tolérance, etc.). Ils usent des stratagèmes et des fourberies les plus raffinés : propagande moraliste, imposition sans condition des directives européennes, redéfinition des lois et des règlements, « principe de subsidiarité », élections démocratiques à taux d'abstention records, débats publics inexistantes, classe politique au discours brumeux et volontairement vide et abstrait, etc. Ils noient ce qu'il reste de citoyens dans un fatras d'incompréhensions. Finalement, les forces à l'œuvre sur le théâtre européen, et plus globalement mondial, sont toujours les mêmes et avec les mêmes buts et enjeux... Le Pouvoir d'une minorité sur les choses et les hommes.

Ainsi l'Europe économique et financière continue sous nos yeux sa lente maturation et sa lente mise au pli patronale et cléricale... Après la redéfinition générale du capitalisme français, rhénan, espagnol et italien (concentrations d'entreprises, licen-

ciements massifs, délocalisations, privatisations, vente aux plus offrants des grands centres de Recherches Publiques, braderie des services publics) opérée de 1986 à l'adoption de l'euro comme monnaie « concrète », l'Europe entame aujourd'hui une phase de redéfinition géographique et constitutionnelle.

II. Redéfinition géographique et dogmatisme économique

Pour comprendre la construction européenne, d'un point de vue géographique, il faut se placer à l'échelon mondial. « La mondialisation » s'est structurée autour de trois grands « pôles régionaux » : un premier pôle constitué de l'Amérique du nord incluant la partie supérieure du Mexique, un second pôle constitué de l'union européenne et enfin un troisième ensemble asiatique incluant la Chine et l'Inde. Les théoriciens de la croissance d'aujourd'hui tiennent à peu près le même discours que leurs homologues du XVIII^e et XIX^e siècle, à savoir, que l'abondance économique et le plus grand bonheur social passent par la « spécialisation » régionale et l'instauration du « Marché » comme organe régulateur fondamental. De quoi s'agit-il ?

Les premiers prêtres du libéralisme économique sont Adam Smith et David Ricardo et si, en leur temps, leurs idées étaient progressistes, ceux qui en sont les continuateurs ont des intentions plus suspectes...

LE COIN DES ASSOCIATIONS AMIES

Ce mois-ci : « *La Raison* », le mensuel de la Libre Pensée

Au sommaire du n° 474 - novembre 2002 :

- le premier volet de notre enquête sur les religions (I) : « *L'œcuménisme est bien ad patres* »
- un grand dossier sur la guerre de 1914-1918 : « *Justice pour les fusillés pour l'exemple* »
- un compte rendu du colloque international Thomas Jefferson « *Un gage pour l'avenir* »
- une étude sur « *L'Europe vaticane en marche* »
- un article sur « *La scientologie ou la xénoflexion* »
- et toutes les rubriques habituelles.

Numéro spécimen gratuit sur demande auprès de la Libre Pensée
10-12, rue des Fossés-Saint-Jacques,
75005 Paris, tél. 01 46 34 21 50.
Abonnement d'essai 15€ pour un an.

Smith et Ricardo défendent l'idée que le développement des échanges repose sur la spécialisation de chaque nation et que cette spécialisation conduit à un enrichissement de l'ensemble des pays participants. Chacun se spécialise nécessairement dans la production pour laquelle il possède un avantage en terme de coûts de production mesurés en quantité de travail. Ainsi, la spécialisation et l'ouverture commerciale créent une tendance à l'égalisation des niveaux de développement entre pays et démultiplient la diversité et la quantité des biens et services disponibles... La « théorie classique et néo-classique » établit *scientifiquement* que plus on réussit à spécialiser et à

LES ADRESSES INTERNET DES COMITÉS LOCAUX DU CLR

<http://www.laicite-republique.org/>

Comité Laïcité République des Bouches du Rhone

Site : <http://www.laicite-republique.org/local/clr13/index.htm>
Email : clr13@laicite-republique.org

Comité Laïcité République de Charente-Maritime

Site : <http://www.laicite-republique.org/local/clr17/index.htm>
Email : clr17@laicite-republique.org

Comité Laïcité République Estuaire de la Loire

Site : <http://www.laicite-republique.org/local/clr44/index.htm>
Email : clr44@laicite-republique.org

Comité Laïcité République Gironde

Site : <http://www.laicite-republique.org/local/clr33/index.htm>
Email : clr33@laicite-republique.org

Comité Laïcité République Haut-Rhin

Site : <http://www.laicite-republique.org/local/clr68/index.htm>
Email : clr68@laicite-republique.org

Comité Laïcité République de Lorraine

Site : <http://www.laicite-republique.org/local/clr54/index.htm>
Email : clr54@laicite-republique.org

Comité Laïcité République de Paris

Site : <http://www.laicite-republique.org/local/clr75/index.htm>
Email : clr75@laicite-republique.org

Comité Laïcité République Vallée de la Dordogne

Site : <http://www.laicite-republique.org/local/clr24/index.htm>
Email : clr24@laicite-republique.org

découper les territoires (et les populations qui y vivent et y travaillent) tout en les mettant en concurrence, plus on produit de l'abondance... A chaque fois que l'on divise un espace et qu'on le met en « conflit économique » avec son homologue, on dégage un surplus à l'échange... Il s'agit donc de découper les pôles en régions, les régions en bassins d'emplois et d'activités, les bassins en zones et ensuite de mettre les individus-travailleurs en situation d'hyper concurrence. De cette guerre totale des instincts individuels surgit alors l'opulence globalisée... Le rêve est à portée de décision.

Ces travaux ont imprégné les politiques économiques d'ouverture sur l'extérieur, notamment à partir de 1947 avec les accords du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) puis de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) depuis 1994, mais aussi le FMI (Fond Monétaire International), la Banque Mondiale, l'OCDE les politiques de tous les gouvernements nationaux depuis 1979/1980 et bien entendu la construction européenne... Pourtant le dogme libéral ne fonctionne pas, les inégalités de développement se creusent entre les pays du Nord et les pays du Sud et à l'intérieur de chaque pays, les échecs d'intégration sont toujours plus criants, la croissance n'est pas partagée et n'engendre pas de développement, ni humain, ni durable, ni soutenable.

III. Atomisation politique, re-cléricalisation et Constitution européenne

C'est dans cette logique de régionalisation, de découpage du monde et de segmentation des territoires que le processus de « déconcentration », « décentralisation » puis « régionalisation » a été activé à l'intérieur du cadre européen. En parallèle, afin d'accélérer l'éclatement des nations,

de mettre un terme à l'idée de République Laïque à la française, et peut-être, d'exacerber les atavismes concurrentiels, on a réactivé les mouvements identitaires, communautaristes et régionalistes. Il est intéressant de constater combien l'émergence de ces phénomènes, a priori distincts, datent des années 80 et forment un ensemble cohérent. Il est important de souligner l'intérêt politique et économique d'une telle démarche. Economiquement l'aiguillon concurrentiel est aiguisé par les querelles de clocher de jadis ; politiquement, le régionalisme ou le communautarisme comblent le vide identitaire que peut ressentir l'individu en « perte de sens (de la vie) », est un excellent outil de marketing politique au niveau local et carillonne l'avènement de la démocratie libérale où l'on confond volontiers les notions de « liberté » et de « licence » (c'est-à-dire « l'Etat de droit » et l'arène du Colisée).

C'est dans cette optique-là que vise à être mise au point une Constitution Européenne calibrée aux exigences directes et indirectes de la « société de Marché », et c'est parce que celle-ci présente un « déficit moral et éthique » que l'on appelle tous les Vaticans à la rescousse...

Dans cette constitution, on re-pose, par exemple, la définition et les droits attachés au groupe d'appartenance (chasseur à la palombe, chasseur de tourterelles, homosexuel, catholique, musulman, juif, scientologue, raveur, etc.) ou de l'ethnie (black, blanc, beur, breton, basque, catalan, corse, etc.). Les droits de la communauté prennent le pas sur les droits de l'individu. C'est aussi le moment de la redéfinition des rapports entre l'Eglise et l'Etat... Quelle sera la nature du nouveau concordat entre le Vatican et Bruxelles (dont la bannière est déjà à l'effigie de la très vierge Marie) ? Quel sera la nature du droit de la famille et qu'en sera-t-il du droit à l'avortement

dans le nouveau saint empire européen ?... Qu'en sera-t-il de l'Europe et de l'Islam ? Qu'en sera-t-il du droit de grève, du droit syndical et du droit du travail ?... C'est ici que se cristallisent les craintes du Comité Laïcité République.

En effet, cette Constitution Européenne sera appelée à remplacer les constitutions nationales. Ses contours sont pour l'instant très flous et les principes qu'elle semblerait adopter visent pour l'instant plus à garantir l'encadrement d'un bon soldat économique sérialisé soumis *corps et âme* aux intérêts des puissances de l'Argent qu'à l'émancipation de l'individu. La commission chargée de son élaboration (et présidée par « Monsieur de Valéry de Giscard d'Estaing de Chamalières »), semble plus encline aux bons conseils des pères de l'Eglise et des très charitables grands patrons européens qu'aux propositions des défenseurs de la laïcité et des républicains universalistes...

IV. Une autre Europe

Emu d'une telle situation, le CLRVal-lée de la Dordogne, sous la direction de Jean-Marie Matisson, a produit un livre visant à dénoncer les travers de la construction européenne, à démasquer les groupes de pression à l'œuvre et leurs intentions, à dévoiler les logiques politiques de fond, mais aussi à faire des propositions constructives pour une Europe laïque, sociale et humaniste.

Ce livre, *Citoyen Laïque d'Europe*, au départ écrit à l'intention de VGE, a été édité et vous est proposé à la vente. Il essaye de proposer autre chose qu'une Europe productiviste, antidémocratique, régionaliste, communautariste et confessionnelle qui n'a comme avenir que la négation des luttes sociales des deux siècles derniers, la régression sociale (déjà bien entamée), l'isolement des hommes, l'obscurantisme, et à terme, la guerre civile.

Gilles CHAVEROUX

DIEU, L'EUROPE ET LES POLITIQUES

de René Andrau. Note de Lecture par J. Salamero, parue dans « La Raison »

Notre ami René Andrau nous présente un excellent ouvrage qui vient à point nommé au moment où la convention européenne présidée par Giscard d'Estaing, prépare un projet de constitution, pendant que la commission de Bruxelles prétend se transformer en gouvernement européen et que les structures de l'Etat-Nation

volent en éclats, René Andrau nous rappelle fort opportunément sur quels principes, se construit cette Europe. Son travail, divisé en deux grandes parties « *La subsidiarité et la Doctrine sociale de l'Eglise* » et « *Subsidiarité et construction européenne* », analyse les encycliques, de Léon XIII à Jean Paul II, montrant la continuité de

l'orientation vaticane, basée sur le principe de subsidiarité : « *La doctrine dite sociale de l'Eglise catholique concerne la société dans son ensemble, c'est une doctrine totale, où la question sociale n'a de sens que subordonnée à une vision globale du monde et de la société, celle de l'Eglise catholique* ».

(suite page 8)

Dans ce numéro, la parole à : René Andrau

A travers ses ouvrages publiés chez Bruno Leprince, *Les féodalités reviennent*, *La dérive multiculturaliste*, *Dieu, l'Europe et les politiques*, René ANDRAU s'attache à montrer en quoi la construction européenne constitue un danger pour les valeurs républicaines telles qu'elles se sont construites en France depuis 1789.

OÙ VA L'EUROPE ?

Les travaux de la Convention Européenne présidée par M. Giscard d'Estaing avancent, et leur objectif est davantage la rédaction d'une Constitution Européenne que la préparation de l'élargissement. La nécessité d'une Constitution Européenne fait partie désormais des idées reçues qu'il n'est pas *convenable* de discuter, et donne lieu à des déclarations aussi surprenantes que celle de Pervenche Berès, membre suppléant de la Convention et Présidente de la délégation socialiste française au Parlement Européen : « La Convention, c'est un peu le rendez-vous de la dernière chance pour une Europe politique et sociale... L'Europe n'est pas le problème, mais la solution » (1). Et elle entend fonder cette Europe sur les « droits fondamentaux, politiques, économiques et sociaux » définis par la Charte des Droits Fondamentaux (peut-elle ignorer que ces « droits » sont squelettiques ?) Ainsi, selon elle, poursuivre l'intégration libérale de l'Europe minerait le libéralisme de l'intérieur, et ferait advenir une Europe démocratique et sociale ! On ne saurait mieux exprimer les renoncements politiques de tous ceux qui feignent d'ignorer que l'Union européenne, aussi bien celle qui existe aujourd'hui que celle qui se prépare à la Convention, est avant tout une Europe libérale. Cette Europe récuse la souveraineté populaire, lamine le concept de citoyenneté et donne la priorité absolue aux *marchés*.

La pesanteur libérale

La Commission Européenne, à travers ses différents Secrétariats, apparaît clairement comme une machine de guerre du libéralisme total, un libéralisme qui ne peut s'épanouir que par le dessaisissement des Etats de l'essentiel de leur souveraineté - dessaisissement dont, il faut bien le reconnaître, les Etats eux-mêmes sont les premiers responsables. Si l'on doute du caractère ultra-libéral de la philosophie politique de la construction européenne, il n'est que de lire la prose du Commissaire à la Concurrence, Mario Monti, qui reste valable même si celui-ci aujourd'hui affiche parfois des états d'âme. On trouve des perles de ce genre dans son rap-

port de 2001 : « Les plans de restructuration seuls garantissent un retour à la viabilité des entreprises et assurent des emplois durables ». Ou mieux encore : « l'application de la politique de concurrence est la meilleure des garanties pour assurer *la liberté économique*. Cette liberté économique dans un cadre de règles appropriées constitue une condition nécessaire au développement d'une *société de libertés*. La libre concurrence est donc une *liberté publique*. Elle a une incidence non seulement sur l'environnement économique, mais aussi sur l'organisation de la société civile. C'est à ce titre que la politique de concurrence est une *politique citoyenne* » (2). Voilà donc, défini à la serpe par un sprinter de la dialectique, un civisme de grandes surfaces.

Ce libéralisme économique échevelé passe par-dessus la tête des Etats-Nations et son accompagnement politique est d'autant plus lourd qu'il s'exprime dans des documents adoptés à l'unanimité par les 15 membres de l'Union Européenne. Aucun Etat n'a en effet protesté contre le fait que, dans le préambule de la Charte des Droits Fondamentaux adoptée à Nice, et qui est censée servir d'embryon à la future Constitution Européenne, la « libre circulation des capitaux » soit énumérée comme un des droits fondamentaux de la personne humaine. C'est de la surenchère libérale. Ainsi Isaiah Berlin, libéral s'il en fut, écrivait : « aucun pouvoir ne peut être considéré comme absolu, seuls les droits le sont » : or la libre circulation des capitaux est beaucoup plus un pouvoir qu'un droit, et la poser comme un absolu en fait un pouvoir absolu, limite de tous les autres droits. Ce n'est pas par hasard que la référence à la souveraineté populaire, un temps envisagée, a même été retirée de la version définitive de la Charte. Le libéralisme est en marche, et l'histoire de la construction européenne depuis le Traité de Maastricht est bien celle de la montée en puissance des marchés et de la soumission des Etats-Nations récemment confirmée à Barcelone. Toute construction politique comporte une dynamique propre, mais les alliés

du règne des marchés et de la « seule politique possible » préfèrent ne pas le savoir

La mort programmée du citoyen et de la nation

C'est ce que montre l'évolution du concept de citoyenneté européenne : simple citoyenneté complémentaire dans le traité d'Amsterdam, elle occupe aujourd'hui le devant de la scène et fait de l'ombre aux citoyennetés nationales, tout en se vidant de tout sens proprement politique - et ce processus s'accompagne de la revendication d'infra-citoyennetés.

La Commission Européenne a publié deux documents éclairants sur ce que devrait être selon elle une *citoyenneté européenne* : « L'apprentissage de la citoyenneté active » du 21/1/2000 et le « Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie » (30/10/2000).

La *citoyenneté active* est définie, sous trois aspects :

Elle comporte d'abord une dimension *affective*, le « degré d'attachement des individus et des groupes à la société et aux **communautés** auxquelles ils appartiennent en théorie ». La deuxième dimension de la citoyenneté active est la *dimension cognitive*, la « base d'informations et de connaissances à partir de laquelle ils puissent agir - et agir en **confiance** ». La troisième dimension est la dimension *pragmatique*, ainsi définie : « pratiquer la citoyenneté, c'est entreprendre une action **quelle que soit sa nature**, et il s'agit là avant tout d'acquérir de l'expérience en la matière » : la pêche à la ligne est ainsi une activité citoyenne !

La Commission s'explique sur ces acrobaties intellectuelles : après avoir constaté que jusqu'à une période récente « le concept de citoyenneté s'exprimait davantage en termes plutôt statiques et dominés par l'aspect institutionnel », elle ajoute qu'en ce temps-là (c'est-à-dire, en langage clair, celui de la liberté positive et des valeurs républicaines) « les différences et la diversité internes avaient sans doute été notées, mais la prédominance de l'**ethnie** "nationale" majori-

taire (*sic*), de sa culture et de sa langue n'était globalement pas remise en question... Ce n'est plus le cas ». Nous serions en effet entrés dans l'ère du « **droit à la différence** », « dont la revendication, par des groupes minoritaires originaires ou non du pays concerné constitue à présent une caractéristique bien ancrée de la vie sociale et politique européenne » et les sociétés, ajoute le Mémorandum, « deviennent des mosaïques pluriculturelles ».

La conséquence en est que non seulement l'apprentissage de la citoyenneté active implique la « compréhension interculturelle », expression qui n'est pas définie, mais surtout qu'il ne saurait y avoir de « liste figée de normes et de valeurs ». Pour cette raison, « **aucune valeur ne doit être écartée a priori** » - ce qui témoigne d'un aveugle et inacceptable relativisme qui fait bon marché des valeurs sur lesquelles une société **politique** se fonde nécessairement (3). Qui plus est, la citoyenneté désormais fondée sur la culture (le terme n'est pas défini non plus) doit être « **négociée** », terme récurrent dans les deux documents : à la volonté générale, émanation de la nation, se substituent les négociations partielles qui mettent le cadre général hors de portée du citoyen et donc de la souveraineté populaire. Car, nous est-il précisé, il faut désormais « vivre dans des mondes pluriels tant sur le plan culturel que sur les plans ethnique et linguistique ». Le Mémorandum précise qu'il faut « considérer de manière positive la diversité culturelle, ethnique et linguistique », car la **société plurielle et humanitaire** (*sic*) dans laquelle nous vivons est, selon le premier document, le moyen d'un « réenchantement de l'Europe » ; le Livre Blanc sur la Gouvernance se présente, pour sa part, comme un remède au « désenchantement » de nombreux citoyens de l'Union... Le citoyen est donc prié de ne plus s'occuper de grande politique.

Voici le cas que M. Prodi fait de la souveraineté populaire dans un discours de juillet 2001 : « Il faut que les **citoyens** aient confiance dans les décisions prises en leur nom et les comprennent. Peu importe la manière dont la législation est élaborée et adoptée, cela doit se faire d'une façon facile à comprendre. Nous devons renforcer la confiance du **public** dans la manière dont les décideurs utilisent les avis des experts. Il ne s'agit pas seulement d'une question technique, l'enjeu est à la fois social et éthique. Par exemple, lorsque des décisions

sont prises concernant la sécurité alimentaire, le **public** doit avoir une **confiance absolue** dans l'avis scientifique qui est suivi. C'est la raison pour laquelle nous proposerons des règles de responsabilisation des **experts** que nous désignerons ». Ainsi au-dessus d'un certain niveau, il n'y a plus de place pour le *citoyen* : les grandes orientations ne sont pas du ressort des petites gens, qui sont tout naturellement invités à s'investir dans le *local* au nom de la subsidiarité (4), colonne vertébrale de la construction européenne.

Cette mise hors jeu de la souveraineté populaire donne naissance à la *gouvernance*, mot-clé par ailleurs du discours de M. Raffarin du 3/7/2002. L'affaiblissement de la citoyenneté qu'elle entraîne est à la fois, dans une relation dialectique, la cause et la conséquence de l'affaiblissement des identités collectives nationales, et par voie de conséquence des Etats-Nations.

La Constitution Européenne

La future Constitution Européenne, si l'on considère les rapports de force à l'œuvre à l'intérieur de la Convention Européenne, vise à aggraver le déclin des Etats-Nations. Des contributions comme celle de Robert Badinter ont beau définir les contours d'une Europe qui assurerait aux Etats-Nations la maîtrise des évolutions politiques : quand on voit que Gerhard Schröder par exemple souhaite expressément le renforcement de la Commission, il apparaît que son initiative ne fait que banaliser l'idée d'une Constitution Européenne. Car la dynamique de la Convention est tout autre.

En effet, dans une contribution qu'il a adressée le 17/7/2002 à la Convention Européenne, le Conseil de l'Europe demande que le Traité Constitutionnel intègre ses Chartes et Conventions à l'espace juridique européen, notamment en ce qui concerne la protection des minorités. Cela vaudrait pour la Charte des Langues Régionales, mais aussi pour la Convention-cadre pour la protection des minorités, que la France n'a d'ailleurs pas signée, et qui oblige les Etats à reconnaître en leur sein les minorités ethniques, linguistiques et religieuses qui le souhaiteraient, et à leur accorder des droits spécifiques incompatibles avec la nation civique. On sait que jusqu'à ce jour les Chartes et Conventions du Conseil de l'Europe sont à *la carte* : or la contribution de la Commission Européenne du 3/9/2002 à la même

Convention demande qu'il soit mis fin à *l'Europe à la carte* dans un souci à la fois de simplification et d'efficacité ; la Commission demande également dans ce texte, et c'est une demande qui n'est pas nouvelle, que disparaissent les décisions à l'unanimité au profit de décisions à la majorité qualifiée, privant les Etats de tout droit de veto ; elle demande également que l'Europe parle d'une seule voix, la sienne, en matière de politique étrangère et de défense : les Etats-Nations se trouveraient ainsi marginalisés. Elle souhaite également une harmonisation des politiques budgétaires et fiscales de manière à parvenir à un pouvoir économique indépendant des Etats : la théorie de la séparation des pouvoirs de Montesquieu est ainsi dépassée, et avec elle la politique telle qu'on la concevait en France depuis 1789.

L'important est que dans ce dispositif d'ensemble qui est en train de prendre corps, *le droit à la différence*, qui n'est pas une invention des instances européennes et caractérise aussi bien le multiculturalisme anglo-saxon, joue un rôle clé comme accompagnement idéologique de la mondialisation libérale, qui se formule soit comme postmodernité, soit comme *société de la troisième vague*. Si l'on se réfère à l'analyse de Michel Foucault, ce qui caractérise *la modernité* (qui se terminerait vers les années 60) c'est à la fois un contrôle social des comportements et des corps et un ensemble de mécanismes de protection des travailleurs, les deux éléments se conditionnant l'un l'autre. Or ce qui caractérise désormais nos sociétés, c'est à la fois un refus du contrôle des comportements et de l'autoritarisme étatique (manifeste en mai 1968) et l'affaiblissement, ainsi que la remise en cause, de l'Etat-Providence. L'équilibre précédent avait pour effet un contrôle collectif du capital, de la répartition des richesses et du taux de profit ; la fin du « régime disciplinaire » s'accompagne d'une nouvelle logique de redistribution et d'une logique folle du profit, qui repose sur la mobilité, la flexibilité, l'autonomie face aux grandes structures. Le changement des subjectivités a ainsi précédé la réorientation du capital, et en même temps, dans sa logique actuelle bien illustrée par l'évolution du marketing, le capital *produit* de la différence et s'en nourrit. La technologie politique des comportements a donc laissé place à une technologie politique des identités (5) qui s'appuie sur la revendication d'autonomie, mais livre les hommes à de

(Suite de la page 7)

nouvelles sujétions économiques et sociales nettement plus brutales que les précédentes. L'ensemble forme un système cohérent : ce n'est pas par hasard que les discours multiculturalistes sur la libération culturelle ne remettent pas en cause les fondements économiques du système.

Résistance et collaboration

Le problème est donc le suivant : quel peut être le contrepoids de la mondialisation sauvage à laquelle nous assistons ? Le *mouvement social européen* que Pierre Bourdieu appelait de ses vœux ? Peut-être, mais que faire en attendant qu'il advienne ? Il n'y a guère actuellement que ce qui reste des Etats-Nations qui puisse jouer le rôle de régulateur : c'est le seul espace de délibération et d'action politiques existant. Cela n'implique pas qu'il faille revenir à la *société autoritaire, au régime disciplinaire* de Michel Foucault ou abolir le mouvement de mai 68 : lorsqu'il consiste à faire usage de ses droits-liberté, le droit à la différence est un droit légitime ; il ne l'est plus, en tout cas dans la philosophie politique républicaine, lorsqu'il passe le seuil du politique. Car la philosophie politique républi-

caine consiste en ceci, qu'elle repose sur un équilibre de droits : ce que résume la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, équilibre dont la fonction est de garantir la liberté, l'égalité et la solidarité (ou fraternité). Le droit à la différence comme droit politique (amalgamé avec le *local*, il enferme le citoyen dans un *bocal*) rompt cet équilibre : déjà l'inégalité progresse non seulement dans les esprits, mais dans les faits, y compris là où on ne l'attendait pas : on sait très bien par exemple que l'équipement des écoles primaires est tributaire des ressources que veulent ou peuvent lui accorder les communes. Encore ne s'agit-il là que d'une décentralisation qui se veut républicaine, comme celle que propose le rapport Mauroy qui, tout en réaffirmant son attachement aux valeurs républicaines, envisageait toutefois (proposition 5), et c'est inquiétant, d'inclure la subsidiarité dans le corpus de ces valeurs républicaines : d'ailleurs dans son projet de régionalisation M. Raffarin, sans utiliser le terme, en utilise le contenu (article 72). Mais parce que l'édifice républicain se lézarde, faut-il pour autant le mettre à bas ? C'est un vrai choix politique: il ne manque d'ailleurs pas de commentateurs pour présen-

ter comme *archaïques* les valeurs républicaines - ce que faisait tout récemment encore, dans un article du *Monde* (19 septembre), Alain Touraine qui voit dans la défense des droits culturels le salut de la gauche française - droits culturels qu'il n'est pas plus capable de définir que la Commission *ad hoc* de l'UNESCO qui s'y est essayée 11 fois sans succès.

Il s'agit de savoir si le paradigme du progrès et des valeurs universalistes qui l'accompagnent, et qui repose sur la raison, a fait son temps. Doit-il céder le pas à la célébration politique de la différence, des marchés et du capital ? N'y a-t-il de salut que dans la collaboration avec celui-ci ? Peut-on attendre que l'Europe libérale accouche spontanément de l'Europe sociale ? Les travailleurs doivent-ils s'en remettre à « notre bon maître, notre Monsieur », selon la formule de Jacques Brel ?

René ANDRAU 16-10-2002

1. Site Internet du Parti Socialiste.
2. Introduction au rapport 2001.
3. Cf. René Andrau, *La dérive multiculturaliste*, Ed. Bruno Leprince.
4. Cf. René Andrau, Dieu, l'Europe et les politiques, Ed. Bruno Leprince.
5. Cf. Jean de Maillard, *Le marché fait sa loi, 1001 Nuits*.

NOTE DE LECTURE (Suite de la page 5)

Elément central de cette doctrine « *la subsidiarité est un principe de gestion politique qui place hors de la souveraineté populaire les fins de la société...* ».

S'appuyant sur des exemples précis éclairant l'affaiblissement du rôle traditionnel des Etats-Nations, au profit d'institutions européennes et mondialistes, René Andrau a cette phrase, illustrant la pratique de ce principe : « *Les citoyens sur ce sujet n'ont pas leur mot à dire, en fonction sans doute du principe de subsidiarité qui met hors de leur portée les trafics de grande envergure aux petites gens, les petites choses !* »

« *La laïcité absente* », « *Misère de la pédagogie, pédagogie de la misère* », « *Fédéralisme et subsidiarité* », « *L'inspiration libérale de la charte des droits fondamentaux* », autant de chapitres confortant la thèse développée. Certes, comme pour toute position politique, on peut discuter de tel ou tel aspect des affirmations de R. Andrau. Mais l'essentiel reste la démonstration que l'impérialisme catholique, fondé sur la subsidiarité, structure la construction de l'Union européenne.

Ouvrage dense, précis, argumenté, accessible, ce livre doit être lu, commenté, diffusé, par tous les libres penseurs.

C'est un outil indispensable pour l'action que nous menons contre cette Europe que, pour notre part, nous avons, dès le début, qualifiée d'Europe vaticane.

Avec l'aimable autorisation de l'auteur,
J. Salamero

Dieu, l'Europe et les politiques - René Andrau - Bruno Leprince Editeur - 15 euros

Du même auteur (même éditeur) :
La dérive multiculturelle. Essai sur les formes du communautarisme - 14,48 euros

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 30 OCTOBRE 2002 COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

1. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Patrick KESSEL procède à la lecture de son rapport moral sur la

période écoulée depuis la précédente assemblée générale, au cours de laquelle le CLR a mené de nombreuses actions conjuguant

les dîners-débats au Sénat, la participation à plusieurs manifestations, la publication du Journal « Laïcité Info », l'enrichissement du

site Internet et l'ouverture de débats.

Le CLR s'est particulièrement impliqué à propos des projets menaçants pour le respect de la laïcité et pour le devenir de l'égalité des droits et des devoirs, fondement de la citoyenneté républicaine, notamment sur le projet de statut de la Corse, écoles Diwan... Mais c'est avant tout la Charte Européenne des Droits fondamentaux et la Charte sur les langues minoritaires qui ont mobilisé la rédaction de Laïcité Info. Ces travaux ont été menés en complémentarité avec d'autres associations laïques, en particulier Europe et Laïcité, où la présence active du CLR a été rendue possible grâce à une délégation concrète des responsabilités et l'engagement des membres du Bureau, parmi lesquels Claude CAUDAL, qui a permis au CLR de s'associer aux travaux de l'Observatoire de la Laïcité et de poursuivre des relations avec la Libre Pensée.

Au cours de cette période, après en avoir plusieurs fois débattu et après avoir voté à l'unanimité moins une voix, le Bureau national du CLR a décidé d'engager le Comité dans le soutien au candidat Jean-Pierre Chevènement qui s'était déclaré en faveur d'une République laïque, démocratique, sociale et indivisible. Cet engagement a été concrétisé par une participation active de Patrick KESSEL et de Daniel BŒUF à l'exécutif de campagne. Certains adhérents, attachés à d'autres candidats, ont fait part de leur désaccord.

Il faut rappeler :

- que le Bureau national avait laissé toute latitude à chaque comité local de s'impliquer, ou non, à l'occasion de l'élection présidentielle,

- que le CLR n'a pas souhaité être cofondateur du Pôle Républicain ; son engagement ne valant que pour la défense des principes de laïcité,

- et qu'il n'a pas vocation à se transformer en appendice politique. Enfin, il aurait été possible au CLR de soutenir d'autres candidats dès lors que ceux-ci auraient fait publiquement état d'un engagement sans ambiguïté en matière de laïcité. Le CLR a déploré l'absence de candidats ayant une position claire en matière de laïcité, à droite comme à gauche.

Cette expérience devra être méditée au-delà des enjeux politiques. Les idées que défend le CLR - laïcité, liberté de conscience, égalité des droits et des devoirs - quasiment oubliées il y a une douzaine d'années, sont redevenues d'actualité, voire même victimes de leur succès, puisque pratiquement tous les hommes politiques tentent de récupérer le discours républicain, de se l'approprier ; malheureusement le plus souvent pour mieux le vider de son contenu. En effet, une grande partie de la gauche qui, historiquement devrait défendre ces valeurs, les renie. Une partie de la droite qui, culturellement et économiquement serait fondée à les combattre, les récupère pour légitimer sa politique.

Le travail du CLR n'est donc pas achevé. Bien au contraire, il entre dans une nouvelle phase qui doit

permettre de concrétiser les idées en actes.

2. RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER et QUITUS AUX MEMBRES DU BUREAU

Ce nouvel exercice confirme un retour à l'équilibre du compte d'exploitation.

On a pu enregistrer depuis l'assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2000, une croissance significative des cotisations (2 636,55 €) contre une baisse des abonnements (182,94 €).

Les débours enregistrés (4 999,56 €) sont en nette diminution par rapport à ceux inscrits sur la période précédente. La trésorerie disponible devrait permettre l'organisation de nouvelles actions, à condition de maintenir le poste « cotisations » à un niveau comparable et de procéder à un rappel de cotisation pour ceux qui l'auraient oubliée. Les administrateurs conviennent d'arrêter pour 2003 la cotisation à 40 €, selon le montant des cotisations versées spontanément par un grand nombre d'adhérents.

Les Administrateurs approuvent le rapport du trésorier et donnent quitus de leur gestion aux membres du bureau.

3. DÉBATS ET ORIENTATIONS

Le nouveau Président Jean-Marie MATISSON, poursuit en faisant part de ses inquiétudes face à la situation générale actuelle, tout

LE BUREAU DU CLR

- Président fondateur :
Claude NICOLET

- Présidents d'honneur :
Henri CAILLAVET
Patrick KESSEL

- Président :
Jean-Marie MATISSON

- Vice-Présidents :
Claude CAUDAL
Albert MEMMI
Daniel BŒUF
Hayat DHALFA

- Secrétaire Général :
Elisabeth MUTEL

- Trésorier :
Saddek BELAID

- Relations Extérieures :
Daniel BENICHO
Jean-Luc PORTIER

- Observatoire Laïcité :
Claude CAUDAL

- Réunions Publiques, Colloques :
Philippe VIAS

- Comité de rédaction :
Roland RENAUDIE

- Revue Laïcité Info :
Philippe FOUSSIER
Bruno NARDIN

- Site Internet :

Philippe MALLARD
Eric COSSEVIN
Olivier PARIZOT

- Prix Européen de la Laïcité :
Romain GUILLONNET

- Président du Jury :
Patrick KESSEL

- Autres membres du Bureau :
Jean JOUANNO
Michel PARIS
Michel GAUSSENS
Gilles CHAREROUX
Guy SUSINI
Eliane TRAWINSKI

d'abord au sein du C.L.R. lui-même, en panne à ses yeux, et muet sur les grands sujets importants : Convention européenne, Construction de l'Europe, contrat d'intégration, projet de loi sur la sécurité, Houellebecq, Balaguer, etc. alors que jamais les valeurs que nous défendons ne furent autant menacées. Présentes au cœur du débat certes, mais bien parce qu'elles sont menacées.

Il parle ensuite de la mort annoncée du citoyen, avec ces projets de modification de notre Constitution, de plus en plus précis, et eux-mêmes annonceurs d'une évolution du concept de citoyenneté au niveau européen. Après les attaques constitutionnelles de la charte européenne des langues régionales et minoritaires, après les expérimentations corses voici qu'on veut introduire cette notion de région dans l'article premier de la Constitution.

Jean-Marie MATISSON évoque enfin la fin de ce concept, si cher à nos yeux, de nation. Il suffit de regarder les forces à l'œuvre à l'intérieur de la Convention Européenne, qui visent à développer une Europe des régions sur le modèle allemand et à poursuivre le déclin des Etats-

Nations. Il tient à préciser que ces sujets sont suffisamment graves pour ne pas entrer dans des polémiques stériles de personne, mais que le Comité Laïcité République doit se positionner sur un projet européen de Constitution à vocation universelle et toujours mettre en avant, comme autant de frontières au-delà desquelles il ne peut pas aller, ces valeurs que nous défendons et qui ne doivent pas être négociées : la liberté de conscience, la dignité, l'égalité des droits et des devoirs et la citoyenneté républicaine.

Un nouvel horizon, une équipe renouvelée, des chantiers importants, notamment celui de l'Europe, des passerelles à établir et des liens à nouer avec d'autres structures, en deux mots : une animation nationale à activer.

Plusieurs projets peuvent s'articuler autour du CLR :

- Réinvestissement de l'espace que nous occupons traditionnellement, avec un objectif clair, **devenir un acteur incontournable de la Laïcité**. Le Comité Laïcité République ne s'inscrit dans aucun engagement politique, mais s'engage et assure une présence dans la cité au sens noble et étymologique du terme « Res Publica ».

- Pas de remise en cause de nos choix, fidélité aux décisions prises par le bureau national, et indépendance totale face aux partis politiques, obédiences maçonniques, associations, etc., tout en poursuivant le combat contre l'Extrême Droite, d'autant que l'ouverture de l'Europe ouvre aussi les portes à l'Internationale fasciste, qui représente, elle, un réel danger.

- Développement des comités locaux, implication nouvelle de ceux qui sont restés en sommeil, création du comité parisien.

- En amont des prochaines activités du Comité Laïcité République, proposition est faite de lancer un thème de travail annuel. Cette année, le thème sera l'EUROPE. Les Comités locaux sont appelés à s'y impliquer, un livre sera publié en janvier, des numéros spéciaux de « Laïcité Info » y seront consacrés et le tout sera clôturé par une grande réunion publique fin 2003.

- Création d'un Prix Européen de la Laïcité qui récompensera une action, un livre, décerné par un jury de personnalités européennes et placé sous la présidence de Patrick Kessel. ●

Le bureau national et son président Jean-Marie Matisson vous souhaite une année 2003 efficace dans la défense de la République et de la Laïcité.

C.L.R. SUR INTERNET ÉCHOS DE « LA LISTE »

Sélection par Philippe MALLARD

Echo de Liste :

(Juillet 2002 - Novembre 2002).

« J'ai dit dans "Tristes Tropiques" ce que je pensais de l'islam. Bien que dans une langue plus châtiée, ce n'était pas tellement éloigné de ce pour quoi on fait aujourd'hui un procès à Houellebecq. Un tel procès aurait été inconcevable il y a un demi-siècle ; ça ne serait venu à l'esprit de personne. On a le droit de critiquer la religion. On a le droit de dire ce qu'on

pense. [...] Nous sommes contaminés par l'intolérance islamique. Il en va de même avec l'idée actuelle qu'il faudrait introduire l'enseignement de l'histoire des religions à l'école. J'ai lu que l'on avait chargé Régis Debray d'une mission sur cette question. Là encore, cela me semble être une concession faite à l'islam : à l'idée que la religion doit pénétrer en dehors de son domaine. Il me semble au contraire que la laïcité pure et dure avait très bien marché jusqu'ici. »

Claude Levi-Strauss, in "Le Nouvel Observateur" (octobre 2002).

Décentralisation : 3 juillet 2002

J.-P. Raffarin plaide pour une « République des proximités » qui fasse « confiance à l'initiative locale ». La « bonne gouvernance » consiste en l'adaptation de la République aux désirs et aux besoins de la « France d'en bas ». **19 septembre**, le même déclare dans *Le Monde* : « Il faut une

République des bonnes pratiques. » Ainsi, les libertés fondamentales cèdent la place aux « *libertés locales* »: Patrick Devedjian, ministre délégué aux Libertés locales n'hésite pas à parler de « *réforme trotskiste permettant la révolution permanente* » pour défendre le projet de loi sur l'organisation décentralisée de la République. Par quel moyen ? Selon le Premier Ministre : « *par la possibilité qui sera inscrite dans la Constitution de recourir à l'expérimentation, il sera possible de rechercher le niveau le plus pertinent de l'action politique entre l'Etat, les régions, les départements ou les communes, selon le principe de subsidiarité* ». On pourra ainsi, a rappelé P. Devedjian, « *avoir des régions sans département, ce sera le statut particulier, la constitution le prévoira désormais. En Corse, on pourra supprimer les départements si les élus le souhaitent pour confier l'ensemble des pouvoirs à la région, ce sera possible* ». **Octobre 2002** : Avis négatif du Conseil d'Etat concernant l'ajout à l'article premier de la Constitution - stipulant que « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* » - prévoyant que « **son organisation est décentralisée** ». J.-P. Raffarin a indiqué qu'il ne serait « *certainement pas bloqué par cet avis. Certainement pas!* ». **6 novembre** : Le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi constitutionnelle sur la décentralisation. Ce projet de loi prévoit quatre axes de changement : l'organisation décentralisée de la République, la démocratie locale directe, l'autonomie financière des collectivités territoriales et le statut des collectivités d'outre-mer. Une capacité d'expérimentation serait permise aux collectivités territoriales : celle-ci leur permettra, dans le cadre de leurs compétences et sur une habilitation propre, **de déroger pour une durée déterminée aux dispositions législatives ou réglementaires existantes**. Au printemps 2003, un projet de loi organisant des transferts de compétences et des expérimentations sera déposé au Parlement.

Religion : Un rapport du commissariat général du plan sur les « *Croyances religieuses, morales et éthiques* » vient de paraître. Le communiqué précise : « *il analyse l'évolution paradoxale des croyances en Europe, marquée par l'affaiblissement des grandes institutions reli-*

gieuses traditionnelles et l'émergence de nouvelles croyances, plus personnelles, moins ritualisées. Il explore les nouveaux modes d'expression des croyances - religiosité pèlerine, oecuménisme, diaspora notamment - qui semblent s'affirmer dans le processus de construction européenne ». <http://www.plan.gouv.fr/>

Il n'en faut pas plus à Bruxelles pour affirmer, par la voix de Jérôme Vignon - conseiller à la Commission de Bruxelles - que l'Europe se distingue par « *une vitalité persistante du fait religieux* ». Il en tire pour conséquence que l'aveuglement des dirigeants européens, au nom de la laïcité et de la « *privatisation* » des attitudes religieuses, sur ces mutations qui traversent le champ des croyances, majoritaires ou diasporiques, peut conduire à des impasses coupables. Sa conclusion : la construction européenne gagnerait à « *nourrir la délibération des enjeux publics par des contributions religieuses au pluriel* », lui permettant ainsi de « *relier des normes morales à une éthique de l'action publique* » (*Le Monde* du 28 juillet 2002).

Juillet : J.-P. Raffarin rencontre le président de la conférence des évêques de France, Mgr Jean-Pierre Ricard : « *Le Premier ministre a souhaité que ce travail, ces rencontres et cette instance de concertation [initiés par Lionel Jospin] puissent se poursuivre* » a déclaré Mgr Ricard (ZENIT.org, information transmise par la lettre atheisme.org). Sous L. Jospin, les deux parties avaient décidé de créer des groupes de travail pour procéder à l'examen « *des problèmes d'ordre administratif et juridique qui se posent dans les relations entre l'Eglise catholique et l'Etat en France* ».

Retour en force du religieux, développement des régionalismes, mise en place d'une décentralisation pour une « République des proximités » : l'offensive s'accroît, la pression redouble avec - en ligne de mire - la remise en cause de la Loi de 1905.

Régionalismes

Bécassine : Les écoles canapés se rebiffent : le projet de Loi sur la décentralisation - avec le volet expérimental - devrait-il favoriser l'intégration des écoles Diwan ? C'est bien ce qu'espèrent leurs partisans...

13 juillet - Le Conseil d'Etat a suspendu pour la seconde fois, l'intégration des écoles bretonnes Diwan au

sein de l'enseignement public, la jugeant illégale.

6 septembre - Rennes (AFP) - Le président de la Région Bretagne, Joselin de Rohan, a assuré vendredi aux responsables des écoles de langue bretonne Diwan que la Région continuerait à les subventionner, après le rejet par le Conseil d'Etat de leur intégration dans l'enseignement public.

28 septembre - Vannes (AFP) - Plusieurs milliers de personnes manifestent à Vannes en soutien à Diwan.

Les polyphonies : Corte (Haute-Corse) - 4 août (AFP) - Venus de Sardaigne, du Pays Basque ou de Corse, des indépendantistes du sud de l'Europe se sont retrouvés en Corse afin de « *lutter ensemble* » pour que l'existence des « *nations sans Etat* » soit reconnue par la future constitution européenne.

Nice : Plus de cent quarante ans après son rattachement à la France, des intellectuels et des associations de l'ancien comté de Nice s'emploient à affirmer de nouveau, avec vigueur, une identité régionale qu'ils jugent ancrée dans son patrimoine. Les défenseurs de cette identité auront attendu l'an 2000 pour obtenir le classement officiel du niçois - le nissart, dans la langue locale, dont ils ont repris le nom pour se qualifier eux-mêmes - parmi les langues régionales de France.

OPUS-DEI : Octobre - Jean-Paul II canonise José Maria Escriva de Balaguer, fondateur de l'Opus Dei.

Du côté des Bruns : Paris - 6 août (AFP) - Le groupe d'ultra-droite **Unité radicale** (UR), dont était proche Maxime Brunerie, l'homme qui a tenté d'assassiner Jacques Chirac le 14 juillet, a officiellement cessé d'exister. Le conseil des ministres a prononcé la dissolution du groupe, par un décret adopté en application de la procédure prévue par l'alinéa 6 de la loi du 10 janvier 1936 relative aux « *groupes de combat et aux milices privées* ».

Fait Religieux : La Documentation Française vient - enfin - (et après sept mois de gain de droits d'auteur pour un rapport **public**) de publier sur son site internet, le rapport commandité par J. Lang et réalisé par R. Debray : « *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque* ».

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000544.shtml>